

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 263

1. Lors d'une séance tenue le 21 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 263 intitulé :

Règlement numéro 263 – Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs applicables pour l'année 2021

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 14 décembre 2020
Présentation du projet de règlement	Le 14 décembre 2020
Adoption du règlement :	Le 21 décembre 2020
Avis public :	Le 23 décembre 2020
Entrée en vigueur :	Le 23 décembre 2020

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 23^e jour du mois de décembre deux mille vingt.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux